

Compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2021
Convocation du 29 mars 2021

Présents : Pascale JOMARD, Guillaume LECANU, Stéphanie APPERCEL-CONVERT, Olivier GUYOMAR, Amandine DUBIEZ, Isabelle GRAMMARE, Didier VILLARD, Robin DUSSAUCHOY, Frédéric CORGIER, Guillaume CHATAIGNER, Clotilde LEREVEREND-CHARPENTIER, Lionel GUIARD, Jean-Pierre GOUDARD.

Excusée : Nadine BOUILLON et a donné un pouvoir à Frédéric CORGIER.

Absente : Morgane DERESSE

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Goudard

Le compte rendu du conseil du 23/2/2021 ne fait l'objet d'aucune remarque ou de demande de correction : il est adopté à l'unanimité.

Proposition d'affectation du résultat du CA de 2020 de 141 252.17 € :

100 152.17 € affectés au budget d'investissement 2021,

41 100 € affectés au budget de fonctionnement 2021.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Vote du budget primitif communal

Section de fonctionnement :

Budget proposé équilibré en dépenses et en recettes à 678 550 €.

Les principales différences par rapport au budget 2020 en dépenses sont liées aux charges de personnel : plus de personnel pour la cantine lié à la crise sanitaire et embauche d'un remplaçant de Gérard Martin qui part en retraite avec un recouvrement d'un mois. 10 000€ sont également affectés au budget annexe Centre Municipal de Santé.

Concernant les recettes, la compensation de la taxe d'habitation est meilleure que prévue et il y a le versement de 41 100 € qui est affecté en provenance du résultat 2020.

Section d'investissement :

Budget proposé équilibré en dépenses et en recettes à 356 770 €.

Côté dépenses, les principales opérations :

Pour la salle de l'Odysée, travaux de rénovation énergétique : changement des systèmes de chauffage et de ventilation, isolation du toit et modification des huisseries,

Le bâtiment du « Grandrisien » : changement des fenêtres, isolation du toit, restauration de la façade,

Pour l'église : restauration du clocher et d'une partie des façades

Cantine : déplacement envisagé à l'école,

Plan de déambulation dans le village : étude de faisabilité.

Pour les recettes : subvention attendues, affectation de 100 152 € du résultat de 2020, impôts taxes et dotations et un emprunt prévisionnel de 31 190 €.

Pour tous les détails, se reporter aux documents M14 disponibles en mairie.

Le budget communal est adopté à l'unanimité.

Vote du budget annexe : Centre Municipal de Santé

Section de fonctionnement :

Budget proposé équilibré en dépenses et en recettes pour 50 650 €.

Les dépenses concernent les salaires.

Section d'investissement :

Budget proposé équilibré en dépenses et en recettes pour 25 000 €

Compte tenu de ces montants, ce budget prévisionnel couvre les quatre derniers mois de l'année 2021 à partir de septembre.

Pour tous les détails, se reporter aux documents M14 disponibles en mairie.

Vote : adoption à l'unanimité moins une abstention.

Demandes de subventions :

Pour les travaux de l'Odyssée et du bâtiment du bar-restaurant, demande de DSIL (plan de relance de la préfecture) et auprès du département à hauteur de 40% chacun.

Le parcours du patrimoine, avec la remise en état de la prison, fera également l'objet d'une demande de subvention.

Adoptées à l'unanimité.

Amendes de Police :

Demandes pour financer des tracés au sol pour parking, panneaux de signalisation et installation d'un radar pédagogique route de St Just d'Avray.

Adopté à l'unanimité.

Taux d'imposition de la taxe foncière du bâti :

A partir de cette année, ce taux communal doit être « mixé » en un seul taux avec celui du département qui est de 11.03 %.

Adopté à l'unanimité.

Logement social :

Une convention doit être signée avec la COR relative aux demandes de logement social. Les bailleurs sociaux mettent à disposition une demande simplifiée de logement (plate-forme informatique).

Adopté à l'unanimité.

Droit de préemption :

2 dossiers présentés :

Maison, parcelle AB 111, 5261 hameau de la Rivière, M VALLET Franck.

Bâtiment industriel, parcelle AB 912 et AB 173, 70 route de Roue, SCL le fond du Bourg.

Pas de préemption : Adopté à l'unanimité.

Informations diverses :

Avenant bar-restaurant

Actuellement le bar ne peut pas ouvrir en raison des conditions sanitaires. Madame le Maire propose de ne pas faire d'appel de loyer tant que l'établissement reste fermé en raison de la Covid-19, et de rédiger l'avenant correspondant.

Avenant adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

La vaccination anti-Covid 19 des aînés a pu se pratiquer à l'hôpital de Grandris : satisfaction des bénéficiaires qui n'ont pas eu à se déplacer dans un autre hôpital.

Le recrutement du futur médecin communal salarié est toujours en cours, l'Hôpital Nord-Ouest nous a proposé son support pour cette action.

Réunion de la commission économie à prévoir : sujets à aborder : Marché nocturne, marché hebdo, Rencontre avec agriculteurs et commerçants.

L'arbre à partage ouvrira ses portes dans le local 'ancienne bibliothèque' à la cure. Un avenant à la convention avec le Diocèse sera rédigé afin que ce local ne fasse plus partie de cette convention. Par ailleurs une convention d'occupation sera signée entre la Mairie et l'association La ruche qui porte ce projet.

Avenant adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Vente de fleurs du Sou des Ecoles : le bon de commande sera disponible en mairie ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h12.

Ce compte rendu est validé par le Maire et les Adjointes, et sera adopté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal en mai.

